

Année Scolaire 2023 - 2024

MON COMPTE

Toutes les informations ainsi que le règlement intérieur sont sur le site internet : **monlaval.fr**

FACTURATION MENSUELLE pour vos prestations :

Accueil matin, pause méridienne, temps d'activités périscolaires (TAP), accueil soir, accueils de loisirs mercredi et vacances scolaires, ainsi que les prestations multi-accueils petite enfance.

● VOTRE FACTURE

CONSULTATION

Sur votre espace famille : monlaval.fr

PAIEMENT

→ **En ligne** : Sur votre espace famille : monlaval.fr

→ Par prélèvement automatique

→ **Au Centre Administratif Municipal**

Place du 11 novembre - Laval
service : Régies

Lundi : 9H00-12H00 et 13H30-17H30 - du mardi au vendredi : 8H00-17H30 – Samedi : 8H00-13H00

- Carte bancaire, Espèce, Chèque bancaire/postal (à l'ordre du Trésorier Principal de Laval)
- CAF / MSA / ANCV : Uniquement pour les accueils extra-scolaires (mercredis + centres de loisirs)
- CESU papier ou dématérialisé : Uniquement pour les accueils périscolaires (matin+tap), extra-scolaires (mercredi+centres de loisirs) ainsi que pour les prestations petite enfance (crèches).

● QUOTIENT

S'assurer que votre quotient a bien été calculé pour être pris en compte sur votre prochaine facture.
(voir règlement)

OU SE PRESENTER :

→ **Au Centre Administratif Municipal**

Place du 11 novembre – Laval
service : Démarches administratives

Lundi : 9H00-12H00 et 13H30-17H30 - du mardi au vendredi : 8H00-17H30 – Samedi : 8H00-13H00

POUR LES FAMILLES « NON ALLOCATAIRES CAF » DOCUMENTS A PRESENTER :

Avis d'imposition ou de non-imposition 2023 (revenus 2022) et
dernier avis des prestations familiales perçues (ex : MSA)

GRILLES TARIFAIRES ET QUOTIENTS

Valables à compter du 01/02/2024

Codes	Quotients		TARIFICATION		
			MATERNELLE ET ELEMENTAIRE		
			PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL MATIN	TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES
1	0	548	1,00	0,46	0,23
2	549	690	1,82	0,69	0,35
3	691	960	2,70	0,98	0,50
4	961	1236	3,65	1,09	0,60
5	1237	1507	4,41	1,53	0,79
6	1508	1783	4,95	1,70	0,88
7	1784	2265	5,30	1,81	0,94
8	2266	Supérieur à 2266	5,79	1,96	1,02
HORS LAVAL(1 à 2)	0	690	5,79	1,96	1,02
HORS LAVAL(3 à 5)	691	1507	6,05	2,10	1,09
HORS LAVAL(6 à 8)	1508	Supérieur à 1508	6,30	2,24	1,16

Délibération du 20 mars 2023 n° S519 VQC 2

« Modification des tarifs de la restauration et des prestations péri et extrascolaires ».

NB : Enfants présentant une contre-indication alimentaire formelle. La famille doit fournir un panier repas complet : - 60 %

Enfants présentant une contre-indication alimentaire formelle. La famille doit fournir un panier repas adapté : - 25 %

Enfants non-Lavallois inscrits en ULIS (Unité Localisée pour l'Insertion Scolaire) bénéficient des tarifs Lavallois du code 1 à 8.

Le repas adulte est de 4,87 € et de 3,10 € pour les adultes en emplois aidés ou stagiaires n'accompagnant pas d'enfants.

Codes	Quotients		TARIFICATION					
			ACCUEILS DE LOISIRS					
			ANIMATION ½ JOURNEE SANS REPAS	ANIMATION ½ JOURNEE AVEC REPAS	ANIMATION ½ JOURNEE AVEC REPAS	ANIMATION JOURNEE SANS REPAS	ANIMATION JOURNEE AVEC REPAS	CAMPS
			vacances scolaires et mercredis	les mercredis d'école LAVAL	les mercredis d'école HORS LAVAL*	vacances scolaires	vacances scolaires	
1	0	548	1,07	2,17	12,83	1,43	2,56	5,00
2	549	690	1,38	3,36	12,83	2,09	4,11	6,50
3	691	960	1,84	4,77	13,68	2,81	5,79	10,46
4	961	1236	2,45	6,41	13,68	3,57	7,58	15,25
5	1237	1507	3,21	8,00	13,68	5,05	9,93	18,77
6	1508	1783	4,13	9,53	14,31	6,22	11,73	23,51
7	1784	2265	5,20	11,03	14,31	7,55	13,49	26,88
8	2266	Supérieur à 2266	6,43	12,83	14,31	9,03	15,56	28,92

* uniquement pour les enfants scolarisés à Laval

Délibération du 20 mars 2023 n° S519 VQC 2

« Modification des tarifs de la restauration et des prestations péri et extrascolaires ».